

Nature de l'acte : 1.7

DECISION N° 2023 29

Mis en ligne le 10.02.23.
Transmis le 10.02.23....

**ORGANISATION D'UN ÉVÈNEMENT ENTRE LA VILLE DE LOURDES ET DISCOVERY SPORTS EVENTS
DU 20 AU 23 AVRIL 2023 : "TEST EVENT" SESSION D'ENTRAÎNEMENT AU PIC DU JER DES
ÉQUIPES PARTICIPANTES À LA COUPE DU MONDE DE DESCENTE VTT**

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 modifié par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014,

Vu la délibération n° 18 du Conseil municipal du 21 décembre 2021 portant modification de la délibération n° 3 du Conseil municipal du 16 juillet 2020 et de la délibération n° 2 du Conseil municipal du 14 avril 2021 relatives aux délégations du Conseil municipal au Maire,

Considérant d'une part, la proposition de Discovery Sports Events de réaliser un session d'entraînement au Pic du Jer des équipes participantes à la Coupe du monde de descente VTT les 21, 22 et 23 avril 2023,

Considérant d'autre part, la volonté de la ville de Lourdes d'organiser cet évènement sur le site du Pic du Jer dans le cadre du développement de sa politique sportive,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

de signer un contrat de partenariat entre Discovery Sports Events (DSE) et la ville de Lourdes pour l'organisation de « Test Event », session d'entraînement pour la période du 20 au 23 avril 2023.

ARTICLE 2 :

La ville prendra en charge la part des frais liés à l'organisation comme précisé dans le contrat.

ARTICLE 3 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 10 février 2023



Le Maire,

THIERRY LAVIT

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Thierry Lavit', is written over the printed name and extends across the seal.